

Accident du travail : les bons réflexes dans les 30 minutes

Articles R4224-14 et suivants - R4121-2 et R4141-8 du Code du Travail

Pourquoi ces 30 minutes sont cruciales ?

Chaque minute compte après un accident du travail. Les premiers gestes déterminent non seulement la **gravité des conséquences physiques**, mais aussi la **bonne gestion administrative et juridique** de l'événement.

1 Sécuriser la zone immédiatement

- **Stopper le travail et supprimer le danger** (couper une machine, isoler la zone, baliser).
- **Ne pas déplacer la victime**, sauf en cas de danger immédiat (incendie, électricité, etc.).
- **Éloigner les curieux** pour éviter l'aggravation du risque.

 Objectif : éviter le suraccident.

2 Porter secours à la victime

- Faire appel au **Sauveteur Secouriste du Travail (SST)** le plus proche.
- Si nécessaire, **contacter les secours extérieurs** :
 15 (SAMU) – 18 (Pompiers) – 112 (numéro européen).
- **Informier le responsable hiérarchique ou le référent sécurité.**

 Objectif : protéger, examiner, alerter, secourir.

3 Informer et tracer immédiatement

- **Noter les faits précis** : heure, lieu, circonstances, témoins.
- **Prendre des photos** si possible (situation, matériel, environnement).
- **Préserver les preuves** : ne pas nettoyer ni déplacer avant constat si l'accident est grave.

 Objectif : constituer un dossier fiable et chronologique.

4 Déclarer l'accident

- **Informier le service RH ou direction** dès que possible.
- **Déclaration AT** à la CPAM par l'employeur dans les **48 heures (hors dimanche et jours fériés)**.
- **Remettre à la victime la feuille d'accident du travail** pour la prise en charge médicale.

 Objectif : respecter les **délais légaux** et **protéger les droits du salarié**.

5 Analyser pour éviter la récidive

- **Enquête interne à chaud** : Arbre des Causes (causes techniques, humaines, organisationnelles).
- **Mise à jour du Document Unique** avec les nouveaux risques identifiés.
- **Communication de retour d'expérience** à l'équipe.

 Objectif : prévenir plutôt que réparer.

Étapes pour gérer un accident du travail

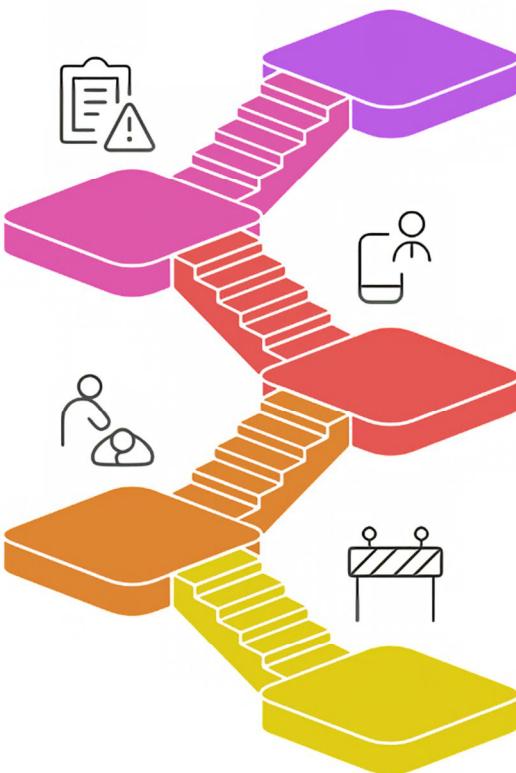
Déclarer l'accident

Déclarer l'accident dans les 48 heures.

Aider la victime

Fournir une assistance médicale immédiate à la personne blessée.

4



5

Analyser pour prévenir

Mener une analyse approfondie pour éviter de futurs incidents.

3

Informer et tracer

Documenter les détails de l'accident et préserver les preuves.

1

Sécuriser la zone

Assurer la sécurité de la zone pour prévenir d'autres blessures.